



Fonds social européen

Présentation des Orientations 2016-2018 du
PON FSE





- Les orientations 2016-2018 reposent sur plusieurs principes :
 - la concentration des crédits
 - une cohérence plus grande avec les autres dispositifs financés par la DIRECCTE
 - une complémentarité d'actions avec les crédits délégués aux organismes intermédiaires
 - une clarification des projets attendus et des conditions d'éligibilité des opérations
- Les orientations sont sur le site www.europeidf.fr





2 campagnes de dépôt en 2016 :

- 31 mars 2016
 - Pour un conventionnement dans l'année.
- 30 juin 2016
 - Pour les projets qui demandent un peu plus de maturation.

Important :

- Pas de campagnes de sélection en 2017.
- Les opérations conventionnées pourront aller jusqu'à 36 mois.





AXE 1 « Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs et soutenir les mobilités professionnelles »

Montants disponibles : 13 M€ sur la période 2016-2018





Axe prioritaire 1 « Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs et soutenir les mobilités professionnelles »

- 3 objectifs spécifiques (OS) :**
- 1 OS consacré à l'assistance aux personnes
 - 2 OS dédiés à l'appui aux structures (ingénierie...)

OS spécifique : « Augmenter le nombre de participants demandeurs d'emploi ou inactifs accompagnés, en ciblant les jeunes, notamment les moins qualifiés, les seniors, les chômeurs récurrents ou en activité réduite » (**assistance aux personnes**)

Objectif : accompagner les demandeurs d'emploi franciliens à travers la combinaison d'un **accompagnement personnalisé** et des **méthodes d'intermédiation vers l'emploi**.

Typologie d'actions :

- ✓ Mise en œuvre de stratégies innovantes de recherche d'emploi.
- ✓ Mise en place de périodes d'immersion et de mise en situation professionnelle.
- ✓ Recours au parrainage et au tutorat.

Typologie d'organismes porteurs de projets : tout organisme public ou privé menant des actions d'accès à l'emploi et d'accompagnement vers l'emploi.



Ciblage des publics : chômeurs inscrits auprès du Service Public de l'Emploi (Pôle emploi, Missions Locales, Cap Emploi et AFPA) à la date de leur entrée dans l'opération.

Projets IAE inéligibles : IAE relève des délégations de gestion aux OI (CD et PLIE)





Axe prioritaire 1 « Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs et soutenir les mobilités professionnelles » »

OS spécifique 1 : « Expérimenter de nouveaux types de services à destination des demandeurs d'emploi et des entreprises » (appui aux structures)

Objectif : développer de **nouveaux types de services**, notamment dans le champ des nouvelles technologies, afin de réduire le nombre d'offres non satisfaites et d'améliorer l'offre de service auprès des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Typologie d'actions :

- ✓ Développement d'outils et de services accessibles à distance (« e-services »).
- ✓ Appui conseil dans la détection des compétences et les processus de recrutement.
- ✓ Coordination des acteurs au profit des demandeurs d'emploi et des employeurs.
- ✓ Capitalisation d'expériences et diffusion des bonnes pratiques.

Typologie d'organismes porteurs de projets : tout organisme public ou privé menant des actions d'accompagnement vers l'emploi (Missions Locales, Cap Emploi, acteurs de placement, branches professionnelles, OPCA, partenaires sociaux...).



Publics cibles : pas de public dénombrable car appui aux institutions du marché du travail et aux acteurs de placement (hors Pôle emploi).

Attention particulière portée aux **projets concourant au déploiement du Grand Paris** (détection des compétences, rapprochement offres et demandes d'emploi...)





Axe prioritaire 1 « Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs et soutenir les mobilités professionnelles » »

OS spécifique 2 : « Augmenter le nombre de conseillers formés à de nouveaux services et aux nouvelles modalités d'accompagnement pour améliorer leur expertise du fonctionnement du marché du travail » (**appui aux structures**)

Objectif : développer la **professionnalisation des acteurs intermédiaires de l'emploi** afin d'améliorer la qualité des services rendus aux demandeurs d'emploi et aux entreprises.

Typologie d'actions :

- ✓ Personnalisation de l'offre de services auprès des demandeurs d'emploi et employeurs.
- ✓ Accompagnement à la prise en compte des principes horizontaux dans les pratiques professionnelles : égalité femmes-hommes, égalité des chances....
- ✓ Anticipation des besoins en compétences, techniques de prospection des offres.

Typologie d'organismes porteurs de projets : tout organisme public ou privé menant des actions d'accompagnement vers l'emploi (Missions Locales, Cap Emploi, acteurs de placement, branches professionnelles, OPCA, partenaires sociaux...).

Publics cibles : pas de public dénombrable car appui aux institutions du marché du travail et aux acteurs de placement (hors Pôle emploi).



Attention particulière portée aux **projets concourant au déploiement du Grand Paris** (détection des compétences, rapprochement offres et demandes d'emploi...)





Axe prioritaire 2 « Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels »

Montants disponibles : 30 à 35 M€ sur la période 2016-2018





Axe prioritaire 2 « Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels »

OS 1 « Améliorer la gestion de l'emploi et des compétences en appuyant les démarches d'anticipation et de gestion des mutations » (**appui aux structures**)

Objectifs : actions visant à contribuer au maintien et au développement des emplois et des compétences.

Typologie d'actions :

- ✓ Actions de veille prospective territoriale et/ou sectorielle
- ✓ Accompagnement des entreprises et du personnel d'encadrement dans l'anticipation des mutations économiques et de la gestion des ressources humaines
- ✓ Développement du dialogue social territorial (mise en réseau des TPE-PME)
- ✓ Renouvellement de l'ingénierie de formation

Typologie d'organismes porteurs de projet : OPCA, entreprises et structures associatives, partenaires sociaux, branches professionnelles, têtes de réseaux, chambres consulaires, collectivités territoriales et GEIQ.

Publics cibles : salarié(e)s, les travailleurs indépendants, représentant(e)s du personnel, partenaires sociaux, dirigeants de TPE-PME





Axe prioritaire 2 « Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels »

OS 2 « Mobiliser les entreprises, notamment les PME et les branches pour développer l'égalité salariale et professionnelle » (appui aux structures)

Objectifs : actions visant à promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en direction des PME et en mettant l'accent sur la formation et l'accompagnement des négociateurs-trices.

Typologie d'actions :

- ✓ PME de + 50 salariés
- ✓ PME de – 50 salariés
- ✓ Articulation entre vie professionnelle et vie privée
- ✓ Favoriser la mixité professionnelle

Typologie d'organismes porteurs de projet : OPCA, entreprises et structures associatives, ARACT, partenaires sociaux, branches professionnelles, têtes de réseaux, chambres consulaires.

Publics cibles : employeurs, encadrement intermédiaire, représentant-e-s du personnel, partenaires sociaux, salariés,...



Pas d'actions exclusivement de communication et sensibilisation.





Axe prioritaire 2 « Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels »

OS 3 « Former les salariés qui bénéficient le moins de formation : les moins qualifiés, les femmes et les séniors » (**assistance aux personnes**)

Objectifs : actions visant à favoriser l'accès à la formation professionnelle des salariés qui en ont le plus besoin (moins qualifiés, contrats aidés, intérim, CDD, femmes, séniors)

Typologie d'actions :

- ✓ Reconversion des salariés issus des secteurs/métiers en difficulté
- ✓ Adaptation des compétences des salariés dans les TPE/PME
- ✓ Formation des salariés en parcours d'insertion issus de secteurs en décroissance (salariés de l'IAE ou en contrats aidés)

Typologie d'organismes porteurs de projet : OPCA, OPACIF, entreprises et structures associatives, partenaires sociaux, branches professionnelles, têtes de réseaux de l'IAE (régionales ou départementales), chambres consulaires, FLES.

Publics cibles : salariés, salariés en insertion, les travailleurs indépendants, représentant(e)s du personnel, partenaires sociaux, dirigeants de TPE-PME, exploitants du secteurs agricole (salariés ou non) en reconversion.





Axe prioritaire 2 « Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels »

OS 5 « Développer l'emploi, via la gestion des compétences, dans les bassins d'emploi touchés par les restructurations pour les entreprises non couvertes par les conventions de revitalisation » (**appui aux structures**)

Objectifs : actions visant à mettre en œuvre des stratégies de revitalisation en faveur des entreprises non assujetties à des conventions de revitalisation en Seine et Marne, Val de Marne, Essonne et Val d'Oise.

Typologie d'actions :

- ✓ Aide au conseil GPEC auprès des PME
- ✓ Actions collectives visant l'anticipation des impacts RH
- ✓ Actions entre grands groupes et sous-traitants ou TPE/PME du territoire

Typologie d'organismes porteurs de projet : OPCA, entreprises et structures associatives, ARACT, partenaires sociaux, branches professionnelles, têtes de réseaux, chambres consulaires.

Publics cibles : salariés, travailleurs indépendants, représentant(e)s du personnel, partenaires sociaux, dirigeants de TPE-PME.





Axe prioritaire 2 « Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels »

OS 6 « Objectif Spécifique Unique : Mettre en place des actions de gestion des âges en entreprises visant notamment à améliorer les conditions de travail des seniors
» (appui aux structures)

Objectifs : favoriser le maintien dans l'emploi des seniors via des actions de gestion des âges dans les entreprises visant notamment à améliorer leurs conditions de travail.

Typologie d'actions :

- ✓ Prévention de la pénibilité
- ✓ Transmission des savoirs et valorisation de l'expérience
- ✓ Intensification du dialogue social

Typologie d'organismes porteurs de projet : OPCA, entreprises et structures associatives, ARACT, partenaires sociaux, branches professionnelles, têtes de réseaux, chambres consulaires.

Publics cibles : Les salariés-es, les travailleurs indépendants, les représentants-es du personnel, les partenaires sociaux, les dirigeants-es de TPE-PME.





Axe prioritaire 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion »

Montants disponibles : 2,5 M€ sur la période 2016-2018





Axe prioritaire 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion »

OS 2 « Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion. » (appui aux structures)

Objectifs : actions qui concernent des coordinations ou groupements d'acteurs intervenant au niveau régional, interdépartemental, et à défaut de financement par les organismes intermédiaires (ayant reçu délégations de gestion), au niveau départemental. *Nb : les projets visant une structure unique dans un département relèvent des délégations de gestion aux CD et PLIE.*

Typologie d'actions :

- ✓ actions d'appui à la coordination et la professionnalisation des acteurs pour la promotion, la mise en œuvre et le suivi des clauses sociales dans les marchés publics et les achats privés
- ✓ Actions en faveur du développement de la RSE
- ✓ coopération entre les entreprises du secteur marchand et les SIAE

Typologie d'organismes porteurs de projet : acteurs de l'emploi et de l'insertion, têtes de réseaux régionales ou départementales de l'IAE, employeurs, partenaires sociaux, branches professionnelles...), GEIQ

Publics cibles : Toute personne éloignée du marché du travail rencontrant des difficultés d'insertion socioprofessionnelle (dont bénéficiaires de minimas sociaux)





Axe prioritaire 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion »

OS 3 « Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et/ou de l'économie sociale et solidaire (ESS) » (appui aux structures)

Objectifs : actions de soutien au développement des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE), en vue d'apporter des solutions en matière d'insertion des publics en difficulté, innovantes eu égard aux défis environnementaux et aux besoins sociaux.

Typologie d'actions :

- ✓ actions favorisant la création d'emplois non délocalisables dans le domaine de l'insertion
- ✓ actions innovantes, présentant une démarche intégrée, dans un but de développement économique du territoire et d'utilisation d'outils pratiques

Typologie d'organismes porteurs de projet : Tout organisme ou toute collectivité territoriale porteur de PTCE

Publics cibles : Population et acteurs locaux (économique, de recherche, d'enseignement, culturel...) du territoire visé

